

comme par le passé, compter sur l'estime publique, sur une profitable protection. Mais, à côté de ces entreprises, modestes, parfois et pourtant respectables, s'agit tout un monde interlope, ne spéculant que sur l'ignorance, la faiblesse, la misère, l'inconduite, les plus mauvais penchants, et s'enrichissant effroyablement aux dépens de quiconque a le malheur d'en approcher. Chargé, il y a deux ans, de fournir quelques détails sur ses agissements, je disais dans un des grands journaux de cette ville :

" Parmi les plaies qui désolent la génération actuelle, il en est une d'autant plus à craindre qu'elle fait partie de celles que ses victimes ont intérêt à tenir secrètes. Nous voulons parler de l'usure. Ce n'est pas tant sur son existence proprement dite, remontant fort loin d'ailleurs, que nous tentons d'appeler l'attention des honnêtes gens et des philanthropes, que sur ses ramifications et la façon dont elle est aujourd'hui pratiquée.

" Ce triste métier était autrefois laissé à quelques uns, y apportant des aptitudes de race, tenus par tous en souverain mépris, et côte à côte avec les trafiquants d'esclaves blanches. L'industrie ne connaissait pas le grand jour et manquait absolument de défenseurs aux moments pénibles. Aucune protection ne lui venait des administrations publiques, et c'était œuvre pie que de lui jouer ce qu'on appelle un bon tour.

" Les temps sont bien changés et si triste que soit l'aveu, il faut dire que le mal a grandi, s'est répandu au point d'envahir toutes les conditions, toutes les classes, et qu'il y a des usuriers partout maintenant.

" Et quels usuriers ! Jadis, on se récriait devant le quinze, le vingt pour cent *par an*, alors, qu'à cette heure, c'est monnaie courante que le cinq et le dix pour cent *par mois*, le dix pour cent *par semaine* ou soit jusque'au quatre cent quatre-vingt pour cent à l'année.

" Le plus terrifiant, c'est que ces détrousseurs du commerçant embarrassé, du père de famille besogneux, loin de rougir de leur criminelle audace, s'en glorifient sans le moindre embarras, dévoilant par les rues leur révoltante besogne, se décernant des certificats d'adresse et d'habileté. Elle n'est plus vraie la consolante remarque de Boiste disant : *On ne voit pas d'usurier, quelque riche qu'il soit, vivre estimé, ni parfaitement heureux.* Celui qui se livre à cette abominable pratique n'est plus, comme au temps du moraliste, traité en paria, et l'accueil favorable qu'il reçoit surtout, étouffe en lui jusqu'à l'ombre du remords, l'encourageant, au contraire, à persévéérer et à s'enhardir.....

" Les désordres dont ils sont la cause ne s'arrêtent

pas à la ruine de ceux que des engagements d'honneur attirent dans leurs antres ; ils sont les pourvoyeurs des maisons de jeu, des maisons de débauche, et l'argent qui paye la chute de plus d'un ange sort, bien des fois, de leur repaire."

Voilà ce que la Chambre de Commerce s'est imposé l'utile devoir d'arrêter, et son initiative est d'autant plus méritoire, ses efforts d'autant plus louables, que la lutte par elle ainsi engagée sort de ses attributions ordinaires et n'a d'autres causes que des sentiments au plus haut point humanitaires ; qu'un seul but, le bien public.

It n'est douteux pour personne que l'administration chargée de veiller sur la société n'aurait pas manqué de prendre les devants et de sévir à la nouvelle de méfaits semblables à ceux qui nécessitent la campagne actuelle, si le législateur lui en avait fourni les moyens au lieu de la laisser dans une complète impuissance. De son côté, la magistrature serait heureuse d'être armée contre les monstruosités qu'elle est, chaque jour obligée de laisser s'accomplir sous ses yeux, et elle n'a jamais hésité à manifester hautement ses regrets de paraître se faire la complice de tant d'énormités.

" Pourquoi hésiterait-il d'ailleurs ? disais-je encore ; il sait que malgré toute sa répugnance à légaliser ses entreprises, la magistrature est contrainte par la coutume à les sanctionner, et que le simple aveu par le débiteur d'une obligation usuritaire, quelle qu'en soit l'extravagance, force le juge à la rendre exécutoire. C'est aussi qu'on entend tomber du trône de la justice des sentences qui soulèveraient l'indignation des masses, si on ne les savait arrachées à leurs auteurs par la tyrannie d'habitude peu flatteuses pour un pays cvilisé."

Je déplore les grèves ; elles sont la négation de la liberté individuelle et ne traînent à leur suite que ruine et misère, mais j'admirerais, je bénirais celle résultant du concert d'une cour toute entière pour formuler le *non servium* antique, chaque fois que la loi humaine ferait une opposition aussi manifeste à la loi divine. Dans ce cas la révolte honore toujours les révoltés.

Et maintenant, quel est le remède à de si grands maux ? Il ne saurait y en avoir d'autre qu'une loi puissant l'usure, semblable à celle adoptée par la plupart des gouvernements d'Europe, notamment par la France, mais on se heurte dès le début à une difficulté des plus sérieuses, celle de la limitation du taux de l'intérêt. Impossible en effet de détruire les cas punissables, tant que le prix de l'argent sera laissé à l'appréciation de chacun. La pénalité résulte forcément d'une infraction à une prescription légale qui ne pourra se produire